

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit octobre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 12 octobre 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

ABSENTS :

- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- URVOY Laurence,
- BURLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- MERIAN Caroline,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia

SECRETAIRE DE SEANCE : GILLARD Nadine

Délibération n°2021-098

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2020-088 du 27 juillet 2020, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après cette présentation,

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

Aménagement

- Décision Direction Aménagement 2021 n°545 du 15 septembre 2021, portant signature d'une convention d'attribution de subvention « France Vue sur Mer » pour l'accès littoral de Béliard.

Direction Gestion du Patrimoine

- Décision Direction Gestion du Patrimoine 2021 n°558 du 21 septembre 2021, portant sur une demande de subvention auprès de la DRAC, dans le cadre du projet de rénovation de l'église Saint-Jean, à hauteur de 10% du montant de travaux et selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANTS H.T.	RECETTES	MONTANTS	%
Lot n°1- Maçonnerie	60 911,78 €	Etat – DRAC	47 700,00 €	10 %
Lot n°2 - Charpente	192 892,35 €	Etat - DSIL	142 915,85 €	30%
Lot n°3 - Couverture	223 249,48 €	REGION	60 000,00 €	12.5%
		Autofinancement	226 437,76 €	47.5 %
TOTAL	477 053,61 €	TOTAL	477 053,61	100 %

- Décision Direction Gestion du Patrimoine n°559 du 21 septembre 2021, portant sur une demande de subvention auprès de la REGION BRETAGNE, dans le cadre du projet de rénovation du clocher de l'église Saint-Jean, à hauteur de 20% du montant des travaux (avec maximum de 60 000€), au titre des investissements en faveur du patrimoine protégé et selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANTS H.T.	RECETTES	MONTANTS	%
Lot n°1- Maçonnerie	60 911,78 €	Etat – DRAC	47 700,00 €	10 %
Lot n°2 - Charpente	192 892,35 €	Etat - DSIL	142 915,85 €	30%
Lot n°3 - Couverture	223 249,48 €	REGION	60 000,00 €	12.5%
		Autofinancement	226 437,76 €	47.5 %
TOTAL	477 053,61 €	TOTAL	477 053,61	100 %

Certifié envoyé à la Préfecture le **26 OCT. 2021**
Affiché le **26 OCT. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **26 OCT. 2021**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor

